

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RSA-PENS-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**RSA - Pensions et rentes viagères - Détermination du revenu net
imposable**

Positionnement du document dans le plan :

[RSA - Revenus salariaux et assimilés](#)

[Pensions et rentes viagères](#)

[Titre 3 : Détermination du revenu net imposable](#)

1

Le présent titre est consacré à la détermination du revenu net imposable :

- des pensions et rentes viagères à titre gratuit et prestations de retraite en capital (Chapitre 1 - [BOI-RSA-PENS-30-10](#)) ;
- des rentes viagères à titre onéreux (Chapitre 2 - [BOI-RSA-PENS-30-20](#)).